



RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n°2021/DRAES/CROUSLORRAINE-Elections/03

La rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation,

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles R822-12, R822-12-1 et R822-12-2 ;

VU le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires.

VU l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU la note du 31 août 2021 relative à l'organisation des élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté rectoral du 23 septembre 2021 portant composition de la commission électorale relative à l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Lorraine.

ARRETE MODIFICATIF

ARTICLE 1 :

La composition de la commission électorale pour les élections des représentants des étudiants au conseil d'administration du Crous de Lorraine est la suivante :

Président de la commission :

Le recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, Chancelier des universités, ou son représentant, à savoir soit :

- Madame Hélène IGGERT, Secrétaire générale adjointe de la région académique Grand Est, pôle enseignement supérieur, titulaire
- Monsieur Rémy MERTENS, Chef du service "Stratégie, contractualisation et vie étudiante" - Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, suppléant,
- Monsieur Julien JACQUOT, Chef du service "Suivi des établissements" – Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, suppléant,
- Monsieur Soufiane SASSI, Chargé de mission – Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, service « Stratégie, contractualisation et vie étudiante » suppléant.

Représentants des étudiants :

Madame Pheakdey TOUCH (FEDELOR), titulaire,
Monsieur Enzo ZUDDAS (FEDELOR), suppléant,

Monsieur Antoine PARMENTIER (UNEF), titulaire,
Monsieur Tom VELOSO (UNEF), suppléant,

Monsieur Valentin BOUREL (FSE), titulaire,
Madame Sarah MANGIN (FSE), suppléante,

Madame Charlotte MUESSER (UNI), titulaire,
Madame Jad BENGRINA (UNI), suppléante,

Monsieur Jérémy SPIEGEL, VP Etudiant du CA du Crous Lorraine, titulaire.

Représentants de l'administration du Crous de Lorraine :

Madame Agnès BEGUE, Directrice générale, titulaire,
Madame Emmanuelle JUNOT, Directrice des ressources humaines, suppléante,

Madame Brigitte HEIMERMANN, Directrice du Clous, titulaire,
Madame Delphine SAINOUX, Directrice du R.U. du Technopole, suppléante,

Madame Véronique HACQUARD, Responsable de la division de la vie étudiante, titulaire,
Madame Davina LAFARGE, Responsable du dossier social étudiant, suppléante,

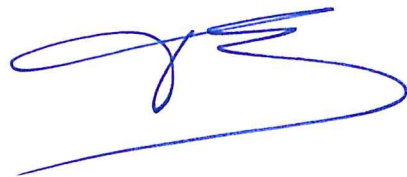
Madame Stéphanie WAX, Directrice de cabinet, titulaire,
Monsieur Boris VUKASSE, Chargé de mission marketing, suppléant,

Monsieur Antoine BALTHAZARD, Chargé des affaires générales et juridiques, titulaire,
Monsieur Hugo PAURON, Directeur de l'hébergement, suppléant.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la région académique Grand Est et la directrice générale du Crous sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Nancy, le 8 octobre 2021



Fabienne BLAISE

Voies et délais de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.